



Les actions en faveur des collégiens

# *Un été en Nord*

AOÛT 2009

GUIDE PRATIQUE À L'USAGE DES PARENTS



Conseil Général  
Département du Nord

# édito

Le Conseil général du Nord développe une politique jeunesse volontariste qui s'adresse à l'ensemble des jeunes nordistes et qui est construite autour de trois axes majeurs : l'éducation à la citoyenneté pour les jeunes de 11 à 15 ans, le développement de l'autonomie pour les 16 à 25 ans et la solidarité envers les jeunes les moins favorisés.

Des moyens importants sont déployés pour mettre en œuvre cette politique dans différents domaines de compétence : l'action sociale, les collèves, le sport, l'accès à la culture et aux loisirs.

L'opération UN ÉTÉ EN NORD fait partie de ces initiatives. Elle est destinée aux collégiens et témoigne d'une volonté qui vise à faciliter l'accès à des loisirs de proximité et de qualité pour l'ensemble des jeunes Nordistes tout en favorisant l'accueil et l'intégration des jeunes handicapés.

Financée par le Département, cette opération d'envergure permet, chaque année, à environ 1 000 collégiens ne partant pas en vacances en période estivale de bénéficier gratuitement d'un séjour d'une durée de 5 jours et 4 nuits au mois d'août. De caractère sportif, culturel ou ludique, les activités proposées ont également pour but de leur faire découvrir les sites touristiques du patrimoine nordiste.

Ce guide, que je vous invite à lire, vous donnera toutes les informations nécessaires pour mieux connaître l'opération UN ÉTÉ EN NORD et en faire bénéficier vos enfants.



**Bernard DEROSIER**  
Président du Conseil général du Nord



## *L'organisation des séjours :*

L'opération « Un été en Nord » consiste en l'organisation de séjours d'une durée de 5 jours et 4 nuits (du lundi au vendredi) au mois d'août. Elle est destinée aux collégiens qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances lors de la période estivale. Chaque séjour permet d'accueillir 40 jeunes et se déroulera sur un site touristique situé dans le département du Nord.

**Le coût du séjour est intégralement pris en charge par le Département du Nord.**

Il comprend :

- le transport et l'accompagnement
- l'accueil sur le site et l'encadrement par des animateurs qualifiés et expérimentés
- l'hébergement (sous tente) et la restauration
- les activités sportives, culturelles et de loisirs

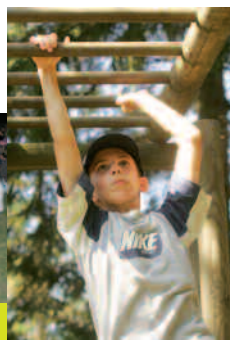
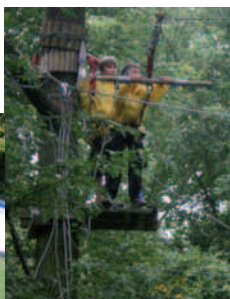
Le Département du Nord est particulièrement attentif à ce que les séjours et l'accueil des jeunes se fassent dans les meilleures conditions et dans le respect des exigences légales.

## *Les conditions d'inscription :*

Pour inscrire dès le mois de juin votre enfant, celui-ci doit être :

- inscrit au collège, soit une tranche d'âge de 11 à 15 ans
- domicilié dans le département du Nord

**L'inscription est gratuite et sans condition de ressources, dans la limite des places disponibles.**



## Les modalités d'inscription :

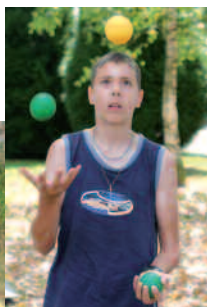
Le Département du Nord s'appuie sur le partenariat de Villes Pilotes réparties sur l'ensemble du territoire. Leur rôle consiste à recueillir les inscriptions des collégiens, et servent également de lieu de départ et de retour des transports vers les sites d'accueil.

**C'est auprès de la Ville Pilote de votre secteur que vous pouvez vous renseigner sur la date et le lieu de séjour, retirer et déposer un dossier d'inscription dans la limite des places disponibles.**

Pour connaître la Ville Pilote de votre secteur, vous pouvez :

- vous renseigner auprès des services départementaux (UTPAS, Point Relais Services), de votre mairie, du centre social, ou du collège de votre enfant
- consulter le site internet du Conseil général : [www.cg59.fr](http://www.cg59.fr) à la rubrique actualité. Vous aurez ainsi accès à une information complète, à savoir :
  - la liste et les coordonnées des Villes Pilotes dont dépend chaque commune
  - une présentation de la Flasen, l'organisateur des séjours
  - le descriptif des lieux d'accueil et des activités proposées
  - la possibilité de télécharger un dossier d'inscription à remettre impérativement à la Ville Pilote de votre secteur.

**Attention cependant :** n'oubliez pas de contacter au préalable la Ville Pilote pour savoir s'il reste des places disponibles.



## CONTACT

**Bernard DEROSIER**

Président du Conseil Général du Nord  
Hôtel du Département  
51 rue Gustave Delory  
59047 LILLE Cedex

**Jean-Pierre ALLOSSERY**

Vice-Président du Conseil Général du Nord  
Chargé de la Jeunesse  
Hôtel du Département  
51 rue Gustave Delory  
59047 LILLE Cedex

**Pour tout renseignement complémentaire,**

Direction de l'Enfance et de la Famille  
Mission Prévention Jeunesse - M. Laurent NINA  
Hôtel du Département  
51, rue Gustave Delory  
59047 LILLE Cedex  
Tél. : 03 59 73 80 22  
Courriel : laurent.nina@cg59.fr

**[www.cg59.fr](http://www.cg59.fr) à la rubrique actualité**